

## ORDRE DU JOUR DU 12 JANVIER 2015

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2014
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Comité du 150<sup>e</sup> – Résolutions pour des sommes remises à la municipalité
  - Me André Lemay – suivi dossier Compostage Mauricie Inc.
  - Me Gilles Metclafe de la firme Dunton Rainville Avocats – dossier de l'immeuble du 4381 rang Saint-Alexis
  - Ministre Francine Charbonneau – Reconnaissance de Saint-Luc-de-Vincennes comme Municipalité amis des aînés (MADA)
  - MDDELCC – Programme de la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2014
  - MMQ – Demande d'utilisation de notre salle pour formation
  - Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan – Demande d'appui pour dépôt d'un projet avec l'Appui Mauricie
6. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2014
7. Résolution pour la nomination du maire suppléant
8. Résolution relative à des travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports - année 2015
9. Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats
10. Résolution concernant la climatisation du 600 rue de l'Église
11. Avis de motion pour l'adoption du Règlement sur la vente de nourriture sur le domaine public (cuisine de rue) 2015-407
12. Questions diverses
13. Période de questions
14. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 12 janvier 2015 à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :                    Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
    Mesdames    Françoise Asselin, conseillère  
    Nicole Grenon, conseillère  
    Messieurs   Jacques Lefebvre, conseiller  
    Frédéric Morissette, conseiller  
    Robert Normandin, conseiller

Était absent :                    Monsieur     Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 12, comme suit :

- a. Résolution concernant le paiement de factures
- b. Défi Mauricie
- c. Loyer du 660 A rue Principale
- d. Souffleur à neige – soumissions diverses

### 3. Résolution 2015-01-01

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2014**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de décembre 2014, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2015-01-02

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de décembre 2014, **datée 8 janvier 2015**, du chèque **2832 à 2862** et du prélèvement # **384 à #401** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **57 822.32 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer

(**analyse comptes fournisseurs**) datée du **8 janvier 2015**, pour un montant de **38 423.92 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de décembre 2014, datée du **30 décembre 2014**, pour les salaires versés du numéro # **503128** au numéro # **503154**; pour un montant total de **9 911.64 \$**.
- la liste des comptes fournisseurs à payer pour l'année 2014, rédigée par la directrice générale, pour un montant totalisant la somme de **25 623.75 \$**, soit pour les factures que nous devons acquitter avant le 31 janvier prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. **Comité du 150<sup>e</sup> – Résolutions pour des sommes remises à la municipalité**

Le comité du 150<sup>e</sup> nous transmet deux résolutions, la première pour le remboursement de l'avance de fonds fournis par la Municipalité au montant de 2 000 \$ et la deuxième pour nous remettre le solde des fonds au compte, afin que la Municipalité puisse faire un achat d'équipement communautaire au Parc de Vincennes avec une plaque commémorative en l'honneur du 150<sup>e</sup>.

### b. **Me André Lemay – suivi dossier Compostage Mauricie Inc.**

Me André Lemay nous transmet une copie de la correspondance reçue de Me Anne-Marie Delisle du MDDELIC en regard de la créance pour taxes de la Municipalité.

### c. **Me Gilles Metcalfe de la firme Dunton Rainville Avocats – dossier de l'immeuble du 4381 rang St-Alexis**

Me Gilles Metcalfe, représente la Citifinancière Canada Inc., créancière hypothécaire du 4381 rang St-Alexis, il nous informe qu'il a été obtenu un jugement pour vente sous contrôle de justice l'immeuble et dès que la propriété sera vendue les taxes seront acquittées en priorité. Il demande donc un délai pour payer les taxes 2014 en mai 2015, en raison du processus de vente, toutefois à défaut d'avoir vendu la propriété le ou vers le 1<sup>er</sup> juin 2015; il demandera à Citifinancière Canada Inc., de payer l'année 2014 plus intérêts et frais. Le conseil accepte cette proposition de paiement.

### d. **Ministre Francine Charbonneau – Reconnaissance de Saint-Luc-de-Vincennes comme Municipalité amis des aînés (MADA)**

La ministre de la Famille et responsable des Aînés, transmet à la Municipalité un certificat de reconnaissance comme Municipalité amie des aînés (MADA); la reconnaissance est valide pour la durée de notre plan d'action 2014-2016. Elle souligne la qualité de la démarche entreprise par la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes afin de permettre aux personnes âgées de «bien vieillir» tout en restant actives dans leur communauté.

e. **MDDELCC – Programme de la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2014**

Le MDDEFP nous transmet les informations pour la portion de subvention qui sera versée à notre municipalité pour le programme cité en rubrique. Rappelons que sur les redevances reçues pour l'élimination des matières résiduelles, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014, les subventions redistribuées aux municipalités pour l'année 2014 correspondent à 85 % des redevances régulières et à 33 % des redevances supplémentaires. La somme que notre municipalité a versé pour les deux redevances pour 2014 est de 5 054 \$ et la somme que nous recevons du programme est de 5 097.87 \$. Il est intéressant de prendre connaissance des données relatives aux quantités éliminées, qui permettent à notre municipalité une très bonne performance.

f. **MMQ – Demande d'utilisation de notre salle pour formation**

La MMQ souhaite organiser une formation gratuite à Saint-Luc-de-Vincennes pour ses membres sociétaires, relativement au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – base. La formation est d'une durée de deux jours sur semaine, soit les 11 et 12 mars prochain, la MMQ demande si la municipalité pourrait mettre à sa disposition la salle communautaire. Le conseil accepte cette demande.

Résolution 2015-01-03

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'utilisation sans frais de la salle du conseil municipal; pour une formation gratuite de la MMQ qui se tiendra les 11 et 12 mars prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

g. **Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan – Demande d'appui pour dépôt d'un projet avec l'Appui Mauricie**

Madame Josée Gélinas, directrice, nous soumet le projet que l'organisme souhaite déposer à l'Appui Mauricie pour l'obtention d'une subvention; afin de maintenir et consolider le service de répit à domicile pour les proches aidants d'aînés. Elle demande à la municipalité une lettre d'appui pour ledit projet, afin que le comité d'analyse de projet d'Appui Mauricie le classe recevable auprès d'un comité indépendant pour l'obtention d'une subvention.

Résolution 2015-01-04

Sur la proposition de Robert Normandin appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appui le projet *À l'écoute des besoins* que souhaite présenter l'Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan à l'Appui Mauricie, dont l'un des objectifs est de maintenir et consolider le service de répit à domicile pour les proches aidants d'aînés, la durée du projet est de 3 ans pour un budget demandé de l'ordre de 150 000 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2014**

La directrice générale dépose une partie des écritures du journal général au 31 décembre 2014, compte tenu que les écritures de fin d'année ne sont pas encore rédigées.

7. Résolution 2015-01-05

**Résolution pour la nomination d'un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le conseil nomme un membre du conseil comme maire suppléant dans le cas où le maire, Jean-Claude Milot, serait dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche;

**CONSIDÉRANT QUE** Daniel André Thibeault, conseiller au siège numéro 1 a été nommée pour l'année 2014;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Frédéric Morissette conseiller au siège numéro 2 à titre de maire suppléant pour l'année 2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. Résolution 2015-01-06

**Résolution relative à des travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports - année 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015;

**QUE** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**QUE** la Municipalité nomme Manon Shallow, directrice générale à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2015-01-07

**Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats**

**CONSIDÉRANT QU'**en début d'année financière, le conseil doit renouveler les cotisations annuelles et autoriser le paiement de certaines quotes-parts;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le renouvellement des cotisations ainsi que le paiement des quotes-parts, comme suit :

ADMQ	\$ 735.75
CRSBP – Mauricie-Bois-Francs	4 041.40
Féd. Québécoise des municipalités	998.67
Municipalité de Saint-Maurice (eau)	3 874.50
PG Solutions	4 754.22
Bibliothèque Saint-Luc-de-Vincennes	1 785.00
CTA de Fran-Che-Mont	1 362.00
Transport R. Brouillette Inc. / vers. Mensuel	10 903.46
Xérox / vers. Mensuel	179.65
Fabrique St-Luc-de-Vincennes	1 000.00

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2015-01-08

**Résolution concernant la climatisation du 600 rue de l'Église**

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité monobloc de marque Carrier utilisée pour la climatisation et le chauffage du 600 rue de l'Église a eu un bris majeur en novembre 2014 et qu'un le contrôle numérique n'est plus disponible

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce bris les plinthes de chauffage électrique en place ont été remises en fonction par l'ajout de trois thermostats;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut déjà prévoir un système de climatisation pour la prochaine saison;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal autorise la directrice générale à faire des démarches auprès de fournisseurs potentiels pour un nouveau système de climatisation pour desservir l'immeuble du 600 rue de l'Église.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement sur la vente de nourriture sur le domaine public (cuisine de rue) 2015-407**

M. Frédéric Morissette, conseiller de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, il sera présenté le *Règlement* sur la vente de nourriture sur le domaine public (cuisine de rue) 2015-407.

## 12. Questions diverses

a. Résolution 2015-01-09

### **Résolution concernant le paiement de factures 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil autorise la directrice générale à payer les comptes suivants :

MRC des Chenaux	67.20 \$
Hydro-Québec (Éclairage de rues - décembre)	330.11

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **b. Défi Mauricie**

Monsieur le maire sollicite la participation des élus municipaux pour la fin de semaine de Défi Mauricie, qui se tiendra du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février prochain. Il mentionne que sans les bénévoles, il serait impensable de tenir une telle activité. La directrice générale demande au conseil municipal, si nous faisons paraître comme l'an dernier, une publicité dans l'encart publicitaire qui sera publié pour Défi Mauricie, dans Le Bulletin des Chenaux; le conseil est d'accord avec cette publicité.

Résolution 2015-01-10

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le conseil fait paraître une publicité dans l'encart publicitaire publié par Le Bulletin des Chenaux pour Défi Mauricie;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition Jacques Lefebvre, appuyée Robert Normandin le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat d'une publicité de 1/16 de page (style double carte d'affaires), au montant de 100.00 \$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **c. Loyer du 660-A rue Principale**

La directrice générale informe le conseil municipal que le locataire du logement, monsieur Luc Bureau, met fin au bail pour le 30 juin 2015. Une annonce sera mise sur les babillards et dans le bulletin municipal pour annoncer la disponibilité du logement.

### **d. Souffleur à neige – soumissions diverses**

La directrice générale informe le conseil municipal, que l'inspecteur municipal par intérim a fait des démarches afin de connaître les prix pour l'acquisition d'une souffleuse à neige auprès de différents fournisseurs. Cet équipement serait utile pour l'entretien hivernal, étant donné qu'il y a plusieurs endroits où il se fait du déneigement manuellement et aussi il serait souhaitable que le pourtour intérieur de la patinoire soit fait avec un souffleur à neige au lieu de machinerie; ce qui éviterait de l'endommager.

Résolution 2015-01-11

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition Françoise Asselin, appuyée Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise que les démarches soient poursuivies, afin de faire l'acquisition d'un souffleur à neige et il demande à la directrice générale de transmettre aux membres du conseil, au cours des prochains jours; un document plus détaillé pour approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**13. Période de questions**

Aucune présence

**14. Résolution 2015-01-12**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 20.

/\_\_\_\_\_/ /\_\_\_\_\_/ /\_\_\_\_\_/

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trésorière